

Secrétariat général pour l'administration

Liberté Égalité Fraternité

Direction du service national et de la jeunesse

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette journée constitue la dernière étape obligatoire de votre parcours de citoyenneté, après l'enseignement de défense que vous avez suivi dans votre établissement scolaire et votre recensement auprès de la mairie de votre domicile.

Vous pourrez décider de poursuivre ensuite ce parcours de citoyenneté sous la forme volontaire d'un engagement citoyen : service civique, volontariat pour l'insertion, volontariat dans les armées, service militaire volontaire, service militaire adapté, etc.

Le certificat individuel de participation que vous recevrez en fin de journée vous permettra de justifier, jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans¹, d'une position régulière vis-à-vis des obligations de service national. Vous pourrez ainsi vous inscrire aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique tels que le baccalauréat, le permis de conduire, le certificat d'aptitude professionnelle, etc.

Si la date qui vous est proposée ne vous convient pas, vous disposez de quinze jours pour prendre contact avec mes services, aux coordonnées situées en haut à gauche de votre convocation². Vous aurez alors la possibilité de choisir parmi deux autres dates au moins.

Enfin, je vous invite à signaler toute erreur éventuelle dans votre nom, vos prénoms, ou votre adresse afin de pouvoir obtenir le certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté le jour même de votre présence.

Je vous souhaite une excellente journée défense et citoyenneté, et vous prie de croire, madame, monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le général de corps d'armée Pierre-Joseph GIVRE directeur du service national et de la jeunesse

¹ Au-delà de cet âge, plus aucun justificatif n'est nécessaire.

² N'oubliez pas de rappeler votre numéro identifiant défense, numéro d'identification à dix chiffres indiqué dans la case « Votre référence » ; il permettra de vous identifier plus aisément.



Secrétariat général pour l'administration

Liberté Égalité Fraternité **JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC)**

Article R.* 112-3 du code du service national

Nous contacter

Centre du service national et de la jeunesse de Paris 16 bis avenue Prieur de la Côte d'Or Bâtiment 235 CS 40300 94114 ARCUEIL CEDEX

Mail:

csnj-paris.trait.fct@intradef.gouv.fr Téléphone: 09.70.84.51.51

Monsieur FAIRFORT Kenny Lucas 1 avenue de Paris Bât. C / Porte 304 77330 OZOIR LA FERRIERE

Votre référence

(à rappe er dans toute correspondance) :

28 770 11706

Le dimanche 29 décembre

ORDRE DE CONVOCATION

Afin de participer à la Journée Défense et Citoyenneté, vous êtes convoqué(e) :

le mercredi 8 janvier 2025

08:45

à l'adresse suivante : CSNJ (SITE 1) PARIS Fort Neuf de Vincennes Cours des Maréchaux 75012 PARIS 12



Informations liées au site

RER A - Arrêt Vincennes prendre direction Château de Vincennes - Métro Ligne 1 Arrêt Château de Vincennes. RDV à l'entrée principale. La JDC durera 2h35. Aucun retard ne sera toléré.

Contactez impérativement votre centre du service national et de la jeunesse (CSNI), aux coordonnées figurant en haut à gauche de cette page, en rappelant votre référence :

- si votre adresse est différente de celle mentionnée sur cette convocation,
- pour toute difficulté liée à la présente convocation, notamment quant à la date et le lieu,
- ou si vous avez participé à un séjour de cohésion du nouveau SNU.

Accès



Vous devez vous présenter en possession de la présente convocation et d'une pièce officielle d'identité française avec photographie (seule la pièce originale sera acceptée => pas de photocopie, scan ou photo) : carte nationale d'identité ou passeport. Votre carte vitale sera également acceptée (art. R.*112-4 du code du service national).

Accessibilité



Vous êtes atteint d'un handicap, merci de contacter votre centre du service national et de la jeunesse aux coordonnées figurant en haut de cette page pour connaître les conditions d'accessibilité à la journée défense et citoyenneté.



Alertes

En cas de circonstances exceptionnelles, la session IDC peut être annulée. Les « alertes annulation » sont consultables dans votre espace personnel « majdc.fr ».

Transports



Vous ne bénéficiez pas de bon de transport. En revanche, vous recevrez à votre domicile quelques semaines après votre participation à la JDC, une lettre-chèque au titre de l'indemnité forfaitaire de déplacement allouée aux Français convoqués à la JDC.

Ne pas oublier d'apporter





- Une **pièce officielle d'identité française avec photographie** (seule la pièce originale sera acceptée => pas de photocopie, scan ou photo) : carte nationale d'identité ou passeport. Votre carte vitale sera également acceptée (art. R.*112-4 du code du service national).
- Un stylo.

Programme de la journée

Les thèmes ci-dessous seront développés :

- nous vivons dans un monde instable : une défense nécessaire,
- · une réponse adaptée : l'organisation de notre défense,
- vous avez un rôle à jouer : soyez engagé.
- * La journée se conclura par la remise du certificat individuel de participation.

Vous êtes invité à prendre connaissance des « informations jeunesse citoyennes » en cliquant ici ou en utilisant le QRCode ci-dessous.



Discipline et sécurité

Vous serez soumis aux règles de vie en collectivité et au règlement de service intérieur. Si vous ne respectez pas ces règles, vous pourrez être exclu(e) de la session et le certificat individuel de participation ne vous sera pas remis :

Article R.*112-15 du code du service national :

« Les appelés du service national doivent respecter les obligations générales suivantes :

- se conformer aux instructions du personnel d'encadrement ;
- prendre soin du matériel et des installations mis à leur disposition ;
- respecter les règles d'hygiène et de sécurité propres à toute vie en collectivité ;
- s'abstenir d'organiser toute manifestation ou action de propagande philosophique, religieuse, politique ou syndicale et de participer à celles-ci ;
- ne pas arborer de signes politiques ou religieux qui, par leur nature, leur caractère ostentatoire, ou les conditions dans lesquelles ils sont portés, constitueraient une manifestation extérieure de provocation, de prosélytisme ou de propagande. »



- Interdiction de fumer ou de vapoter dans les lieux affectés à un usage collectif.



Changement d'adresse ou impossibilité de répondre à la présente convocation





Contactez impérativement votre **CSNJ** (centre du service national et de la jeunesse) par courriel, téléphone ou courrier, aux coordonnées (figurant en haut à gauche au dos de cette page), en rappelant **votre référence**.



Vous pouvez également **contacter** votre centre du service national et de la jeunesse, en créant votre espace personnel sur le site « majdc.fr ».

